

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CHJAMA À PRUGETTI 2020
« ACCUGLIENZA DI I CICLOTURISTI »**

**APPEL A PROJETS 2020
« ACCUEIL CYCLO-TOURISTIQUE »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le cyclotourisme en France représente 9 millions de séjours¹ au cours desquels les touristes ont pratiqué une activité liée au vélo ou au VTT générant un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros.

Le vélo est de plus en plus considéré comme une pratique de masse, à la fois sportive, touristique et de loisirs : 14 millions de pratiquants ont été recensés ayant utilisé le vélo au moins une fois au cours des 12 derniers mois, pendant les vacances ou en dehors de la période des vacances.

Les clientèles internationales du tourisme à vélo représentent entre un quart et un tiers des clientèles et sont en majorité originaires d'Europe du Nord.

Une enquête dédiée a été menée auprès des deux premiers marchés émetteurs : l'Allemagne et les Pays-Bas² : les taux de pratique du vélo comme activité principale au cours d'un séjour touristique sont élevés pour les ressortissants de chacun des deux pays : 12 % des Allemands et 10 % des Néerlandais ont déclaré avoir réalisé un séjour touristique ayant pour activité principale le vélo au cours de ces 5 dernières années, avec une forte corrélation entre la pratique du vélo au quotidien (déplacement et/ou loisirs) et la réalisation d'un séjour touristique ayant pour activité principale le vélo.

Avec son climat méditerranéen et ses reliefs, la Corse dispose d'atouts majeurs pour attirer les cyclistes à la recherche d'un terrain de découverte entre mer et montagne.

La Corse commence à mesurer ce que l'apport de cette clientèle pourrait lui procurer lorsque l'on sait que la dépense moyenne d'un cyclotouriste itinérant est de 75 €³ par jour.

Il importe désormais d'organiser cette offre sur un double registre :

- Côté institutionnel, il convient de définir et de structurer des itinéraires phares comme cela est actuellement en cours avec notamment la Grande Traversée de la Corse à vélo, la GT 20, ainsi que l'itinéraire transfrontalier INTENSE, qui proposent de traverser l'île dans sa longueur, de Bastia à Bunifaziu, en passant par l'intérieur ou par le littoral ouest et enfin, avec l'itinéraire cyclable inscrit au PADDUC suivant l'axe Bastia-Bunifaziu par la côte Est.
- Côté privé, il convient de structurer l'offre en termes de prestations de services aux

1 « Baromètre du tourisme à vélo en France - Edition 2017 », Direction Générale des Entreprises - Comité National du Tourisme à Vélo, juin 2017.

2 Enquête Atout France 2016 : enquête on-line menée au mois de décembre 2016 auprès d'un échantillon représentatif de la population de chaque pays (environ 1 000 personnes par pays)

3 Source : Accueil Vélo 2019

clientèles que ce soit au niveau des hébergements et des loueurs de vélos mais aussi au niveau des sites de visites ou de loisirs ainsi que des offices de tourisme.

I / Objectif de l'appel à projets.

La « *Feuille de route de l'ATC 2018-2021* » inscrit dans ses priorités le développement d'un plan vélo.

Le présent appel à projets « Accueil cyclo-touristique » a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance en Corse, notamment sur les itinéraires en cours de développement :

- Grande Traversée de la Corse à vélo (GT20).
- Itinéraire transfrontalier INTENSE.
- Itinéraire PADDUC Plaine Orientale.

Afin d'optimiser les retombées économiques de la filière vélo, il est nécessaire de déployer des services proposés par des opérateurs touristiques le long des principaux itinéraires.

II / Bénéficiaires

- Les hébergeurs (campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, ...)
- Les loueurs de vélos et réparateurs de cycles
- Les sites de visites et de loisirs
- Les offices de tourisme

III / Nature des opérations subventionnables

Les projets d'investissements présentés dans le cadre de cet appel à projets devront s'appuyer sur :

- Une amélioration de l'accueil des clientèles cyclo-touristiques au sein des structures d'hébergement et de restauration
- Une amélioration de l'accueil des clientèles cyclo-touristiques au sein des sites de visite ou de loisirs ainsi qu'au sein des offices de tourisme
- Une amélioration de l'accueil et des prestations proposées par les loueurs de vélos et les réparateurs de cycles

IV / Critères d'éligibilité

1. Localisation de la structure

La structure devra impérativement être située dans un faisceau de cinq kilomètres par rapport aux tracés ciblés par cet appel à projets.

2. Respect des normes de classement

Les hébergements touristiques doivent-être classés selon les normes propres à chaque catégorie.

3. Dimension économique et viabilité du projet

La création ou le maintien d'emplois, le développement prévisionnel du chiffre d'affaire, seront autant d'éléments étudiés dans l'analyse du projet et la détermination du soutien de la Collectivité, au même titre que les conditions de viabilité technique, économique et financière du projet.

4. Le montage financier

Le budget, la qualité du plan de financement, ainsi que la solidité financière du maître d'ouvrage seront évalués. Le montage financier devra tenir compte des maxima légaux d'aides publiques pouvant être accordées à des entreprises, associations ou collectivités locales.

5. La communication

L'analyse des projets portera également sur les propositions d'amélioration de la communication du bénéficiaire à destination des clientèles cyclo-touristiques.

V / Dépenses éligibles

• Structures d'hébergement et de restauration :

- Stationnements,
- Abris-vélos sécurisés de plain-pied et à moins de 300 m de l'hébergement,
- Espaces d'entretien avec mise à disposition d'un kit de réparation complet pour les petites avaries et d'un équipement nécessaire pour le nettoyage des vélos avec un point d'eau,
- Système de recharge de vélos à assistance électrique (VAE) universelle prenant en compte les principaux fournisseurs de batteries.

• Sites de visite ou de loisirs, offices de tourisme :

- Parcs de stationnement pour vélos, pour un minimum de 5 vélos (de type arceaux et non râteliers à vélos ou pinces-roues qui sont des systèmes désuets et inefficaces)
- Abris-vélos sécurisés,
- Points d'eau potables réservés aux cyclistes,
- Consignes à bagages réservées aux cyclistes,
- Système de recharge de VAE universelle prenant en compte les principaux fournisseurs de batteries.

• Loueurs de vélos (possédant 20 vélos minimum) et réparateurs de cycles :

- Consignes à bagages réservées aux cyclistes,
- Remorques professionnelles de transport de vélos,
- Espace d'accueil.

De manière générale, tout investissement concourant à la qualité du service rendu aux cyclotouristes ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre :

- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du projet,
- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'intégration paysagère du projet.

VI / Modalités financières d'intervention

6.1 Porteurs de projets publics

Taux maximum d'intervention 80 %

Plancher d'investissement de 5 000 €

Montant d'investissement plafonné à 40 000 € HT

6.2 Porteurs de projets privés

Taux maximum d'intervention 50 %

Plancher d'investissement de 5 000 €

Montant d'investissement plafonné à 40 000 € HT

VII / Conditions de recevabilité et procédure de sélection

Le présent appel à projets et son dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de l'Agence du Tourisme de la Corse www.corsica-pro.com.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse par téléphone au 04 95 51 77 83 ou courriel leonetti@atc.corsica

Les projets seront retenus dans l'ordre d'arrivée des candidatures dûment renseignées. La sélection des projets sera effectuée par la commission développement de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le soutien financier sera soumis à l'approbation du Bureau de l'Agence du Tourisme de la Corse, au titre du budget investissement dont est dotée, par la Collectivité de Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse.

Les interventions se feront dans la limite des crédits disponibles affectés à l'Agence du Tourisme de la Corse dans le cadre du présent appel à projets.

L'appel à projets sera ouvert à partir du 17 février 2020 et clos le 31 mai 2020.

Les candidatures devront être retournées par voie postale ou courrier électronique au service instructeur :

Agence du Tourisme de la Corse
17, boulevard du Roi Jérôme
20000 Ajaccio

Courrier électronique : leonetti@atc.corsica

Sous mention « Appel à projets 2020 - Accueil cyclo-touristique » avant le 31/05/2020.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le lancement du présent appel à

projets dans les conditions susvisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.